



# MÉMO

## Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 27 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

### 1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

| Outaouais | Ottawa   | Québec     |
|-----------|----------|------------|
| 266 cas   | 1154 cas | 24 982 cas |

- 875 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1541 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 210 cas sont aux soins intensifs parmi les 1460 cas hospitalisés;
- 1599 décès à ce jour au Québec
- Élaboration d'une ordonnance collective nationale, par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, afin d'encadrer de façon temporaire l'utilisation du Ventolin et de ses génériques par les personnes atteintes d'asthme ou de maladie pulmonaire obstructive chronique, ou qui subissent un bronchospasme.

### 2. Faits saillants du CISSSO

**Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :**

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

**Vous y retrouverez également liste des municipalités de la région de l'Outaouais où un cas ou des cas ont été confirmés.**

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 266
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 33
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 266 cas :
  - 215 cas en urbain
  - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5



- RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
  - RLS Papineau : 28
  - RLS Collines : 12
  - À déterminer : 6
- 
- 6 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
  - 1 cas est aux soins intensifs;
  - 2 décès à ce jour en Outaouais;
  - 138 personnes sont rétablies en Outaouais;
  - 128 cas actifs en Outaouais;
  - Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

### 3. Principales directives gouvernementales émises

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;
- **Ajout du port volontaire du couvre-visage aux mesures recommandées par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du virus.**
  - **Considérant que des preuves scientifiques confirment que des personnes sans symptôme peuvent transmettre le virus de la COVID-19, il est maintenant indiqué de protéger les autres à proximité.**
  - **Il est important de souligner que le port du couvre-visage ne remplace aucunement les mesures d'hygiène et de distanciation physique.**
  - **Le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible, par exemple dans les transports en commun.**
  - **Le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié une vidéo explicative, pour bien utiliser et porter le couvre-visage d'une manière sécuritaire.**

### 4. Annonces gouvernementales

#### 4.1 Gouvernement du Québec

**Appel aux personnes qui n'ont pas de qualifications particulières en santé à venir travailler, à temps complet, dans les CHSLD**



- Toutes les personnes qui se porteront volontaires et qui pourront travailler à temps complet dans les CHSLD publics toucheront un salaire et des primes équivalant à 21,28 \$ l'heure, soit 3 368 \$ par mois.

### **Annnonce d'une aide financière supplémentaire de 5 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires Famille et les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaires**

Cette aide vise à assurer le soutien offert aux familles vulnérables et à celles qui sont affectées par la crise actuelle liée à la pandémie.

### **Participation du gouvernement du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, annoncé aujourd'hui par le gouvernement fédéral**

L'objectif du programme est de soutenir les locataires commerciaux dont les activités sont perturbées par la pandémie de la COVID-19 et les propriétaires commerciaux qui éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations hypothécaires et autres frais fixes. Le gouvernement du Québec participera à cette initiative en assumant 25 % des coûts, ce qui représente un investissement de 137 millions de dollars.

### **Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour le déploiement d'une plateforme numérique transactionnelle pour l'achat de produits bioalimentaires locaux**

- En permettant la précommande, le préemballage, le paiement en ligne et la collecte des denrées à un kiosque situé sur l'emplacement du marché, l'initiative de l'AMPQ permettra aux producteurs et aux transformateurs de continuer à vendre leurs produits dans les marchés publics, tout en contrôlant l'affluence de consommateurs sur les lieux.
- Cet appui s'ajoute aux mesures mises en place par le gouvernement du Québec depuis le début de la pandémie pour stimuler l'achat local et assurer la pérennité des petites entreprises bioalimentaires, dont un bon nombre tirent une grande partie de leurs revenus des ventes dans les marchés publics. Ce sont en effet plus de 1 180 producteurs agricoles qui écoulent leurs produits par cette voie.

### **Élargissement temporaire des principes d'utilisation de la modalité de prestation de services de soutien à domicile Allocation directe/chèque emploi-service (AD/CES), pour les parents d'enfants lourdement handicapés**

- Afin de diminuer les risques de contamination, les parents pourront être eux-mêmes engagés dans le cadre de l'AD/CES pour effectuer, en partie ou en totalité, la



dispensation des heures de services d'aide à domicile habituellement rendue à l'enfant par un travailleur de l'AD/CES, soit les services d'aide aux activités de la vie domestique et les services d'assistance personnelle.

- Cette mesure sera en vigueur dès le lundi 27 avril et se poursuivra jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

### **Ouverture, par le gouvernement du Québec, d'un volet temporaire au Fonds Mille et UN (FM1) pour la jeunesse**

Le gouvernement du Québec a annoncé l'ouverture d'un volet temporaire au Fonds Mille et UN (FM1) pour la jeunesse afin de venir en aide aux organisations jeunesse qui sont actuellement aux prises avec des difficultés financières importantes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

- Une somme de 1 million de dollars sera réservée à ce volet.
- Les organismes peuvent consulter la page du site Internet du FM1 pour connaître les critères d'admissibilité.

## **5. Services aux entreprises du territoire**

Le [Service de développement économique de la MRC](#) est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe [au \(819\) 427-6243 poste 1328](tel:8194276243) ou à l'adresse suivante : [m.carriere@mrc-papineau.com](mailto:m.carriere@mrc-papineau.com) pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545** ou **819 644-4545**.